

Extrait du PCF : Communistes de Vénissieux

http://pcf.venissieux.org/des-communistes-expulses-de-leur.html

des communistes expulsés de leur local

- S'organiser... -

Date de mise en ligne : mardi 29 septembre 2009

Copyright © PCF : Communistes de Vénissieux

Ci-joint le courrier des camarades des 1er et 2e arrondissements de Paris suite à leur expulsion : à diffuser largement

Les communistes des Ier et IIe arrondissements de Paris sont aujourd'hui chassés de leur local par un commandement d'huissier, avec menace de recours à la force publique. Il s'agit de l'exécution d'une décision de justice du 23 juillet contre la secrétaire qu'ils ont élue à l'unanimité, Simonne Goenvic, qui avait été assignée en mars à l'initiative de Patrice Bessac, secrétaire de la fédération de Paris, et Jérôme Relinger, président de la SA Rochechouart.

Cette décision s'est fondée sur un seul élément : une déclaration de l'exécutif départemental parisien affirmant que le secrétaire de section n'était plus Simonne Goenvic, mais un nommé Georges Matti, qui n'a jamais appartenu à la section. Le juge n'a tenu aucun compte des preuves que nous avons apportées du paiement de nos cotisations, ni des statuts du PCF que nous avons invoqués.

Or cette déclaration était mensongère. La Commission des conflits de la direction du PCF, que nous avons saisie, n'a pu faire autrement que reconnaître que prétendre avoir élu un secrétaire sans convocation des adhérents était une plaisanterie. Mais c'était après l'audience : nous n'avons pas pu produire ce document devant le tribunal.

La fédération de Paris a néanmoins persisté à refuser de nous remettre nos cartes. Aujourd'hui, elle fait appliquer par la force publique une décision de justice qu'elle a obtenu par un faux contraire aux statuts du PCF, caractérisé comme tel par la Commission des Conflits. Patrice Bessac et Jérôme Relinger utilisent donc la justice contre la souveraineté des communistes, pour remplacer arbitrairement une secrétaire de section et s'approprier un local sur lequel ils n'ont aucun droit.

En effet, ce local a été acheté en 1972 par les militants du IIe arrondissement. La section en a depuis totalement assumé l'entretien et les charges. Elle a accepté d'en transférer gratuitement la propriété formelle à la SA Rochechouart en 1993, à la demande de la fédération, parce que cela a été présenté comme un moyen technique de sécurisation des locaux communistes parisiens. Il n'était pas imaginable à l'époque que la fédération de Paris pourrait un jour utiliser ce dispositif pour expulser des communistes de leur local.

C'est pourtant ce qu'elle prétend faire aujourd'hui. L'exemple du XIVe, dont le local a été vendu, les militants expulsés, confirme que ses motivations ne sont pas d'ordre politique, mais immobilier. Nos désaccords ne datent pas d'hier, que nous avons exprimés dans le cadre des statuts du PCF. Ils remontent à l'époque où le PCF soutenait le gouvernement Jospin qui privatisait, appliquait le traité de Maastricht, engageait la France dans la guerre en Afghanistan. Nous avons accueilli depuis une dizaine d'années dans nos locaux des réunions des associations Rouges-Vifs Ile de France et Collectif Communiste Polex, ce que rien dans les statuts du PCF n'interdit. Ce qui est nouveau, c'est la volonté de Patrice Bessac et Jérôme Relinger de faire main-basse sur un local qui ne leur appartient pas.

Patrice Bessac prétend avoir tout fait pour dialoguer avec nous, et s'être heurté à notre refus. C'est un mensonge de plus. Il ne s'est jamais adressé à nous qu'en posant en préalable que nous reconnaissions la propriété de la fédération sur notre local, contre toute vérité et toute justice.

Jusque là, nous n'avons fait que répondre au coup par coup aux agressions et aux calomnies. Nous n'avons pas

Copyright © PCF : Communistes de Vénissieux

voulu poser publiquement le problème de fond, en donnant tous les éléments et tous les témoignages dont nous disposons, parce qu'il nous semblait dangereux pour tout le monde d'attirer l'attention sur la façon dont a été constituée la SA Rochechouart. Ceux qui après avoir utilisé l'effraction, la calomnie, le faux ont maintenant recours à la force publique ne nous laissent guère le choix. S'ils persistent, nous utiliserons donc tous les moyens à notre disposition pour que le local du 62 reste un local communiste, et ne soit pas comme tant d'autres bradé au profit d'une direction en faillite, qui vient d'abandonner pour raisons financières le siège historique du 120 rue Lafayette.

Nous exigeons :

que les cartes du PCF 2009 soient immédiatement remises aux 38 adhérents à jour de cotisation de la section Ier IIe arrondissements.

que les clefs du local soient restituées à la secrétaire qu'ils ont élus, Simonne Goenvic, et que les actions judiciaires contre elle prennent définitivement fin

que la propriété du local du 62 rue Montmartre soit reconnue à notre section par la fédération et que la SA Rochechouart en transfère les parts à une structure méritant la confiance des communistes des Ier et IIe arrondissement.

Nous appelons les communistes de Paris et de toute la France, les organisations de base du Parti, tous les progressistes à nous manifester leur soutien pour refuser avec nous l'exclusion de 38 communistes pour raisons immobilières, la désignation des responsables par voie de justice, la dilapidation au profit d'un petit groupe d'un patrimoine immobilier constitué par les efforts de plusieurs générations de communistes.

Copyright © PCF : Communistes de Vénissieux